

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

*SYNTHESE*

*DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 11 mars 2014*

Le comité stratégique s'est réuni le 11 mars 2014, de 9 h 33 à 12 h 24, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par le président de l'Agence et approbation des minutes du précédent comité stratégique
- Point d'étape sur les volontaires en 2014 et présentation de la stratégie d'agrément de l'Agence
- Point sur l'avancée des travaux pour la mise en œuvre des orientations stratégiques
- Présentation du rapport de la Cour des comptes (insertion au rapport annuel, en présence des rapporteurs) et discussions sur ses principales conclusions, préconisations et propositions
- Quels événements pour le service civique en 2014, rassemblement national et/ou rassemblements régionaux ? Comment les inscrire dans la grande cause nationale 2014, l'engagement associatif ?

\*\*\*

|  |
|--|
| <p><b>Ouverture de la séance par le président de l'Agence et approbation des minutes du précédent comité stratégique</b></p> |
|--|

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique au lendemain du 4<sup>e</sup> anniversaire de la création du service civique et excusé l'absence de Mikaël GARNIER-LAVALLEY, le président indique que, cet après-midi, avec le Directeur général de l'AP-HP, Martin HIRSCH, il ira à la rencontre de jeunes en service civique à l'hôpital Henri-Mondor, dépendant de l'AP-HP. Il se rendra également au centre hospitalier intercommunal de Créteil. Martin HIRSCH devrait prochainement signer un agrément avec l'Agence pour accueillir, à titre expérimental, une cinquantaine de jeunes.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour et demande si les membres du comité ont des remarques à formuler sur les minutes du comité stratégique du 16 janvier 2014 avant de les mettre aux voix.

S'agissant des orientations stratégiques, Mme DAYAN note que la rédaction validée par le conseil d'administration n'intègre pas toutes les modifications proposées par les membres du comité.

Le président explique que le document devait faire état de priorités. Il n'était donc pas possible qu'il reprenne l'intégralité des sujets évoqués en comité. L'Agence a donc conservé les thèmes qui lui ont semblé les plus consensuels.

Mme PAOLETTI rappelle le processus de validation des orientations stratégiques. Quelques jours après le comité, les membres ont reçu une version intégrant quelques-unes des modifications faisant consensus. Suite à cet envoi, l'OFAJ et France Volontaires ont transmis leurs remarques à Mme PAOLETTI, le document n'étant pas assez clair sur l'international. Leurs observations ont été intégrées. Cette version a ensuite été proposée aux administrateurs qui ont apporté deux modifications. L'une concernait le nom de l'AFPEJA, devenue l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sports, l'autre portait sur les 25 % de « politique de la ville » afin que la formulation soit celle de la convention signée entre les deux ministères. « Atteindre » a donc été remplacé par « viser », bien que, de l'avis du président, ce verbe soit moins précis. Excepté ces modifications, les orientations stratégiques ont été reprises telles quelles.

**Aucune observation n'étant formulée, les minutes sont approuvées à l'unanimité.**

Etant donné la qualité des synthèses et leur épaisseur, Mme BUSSON aimerait qu'elles soient envoyées au moins une semaine avant la séance suivante. En effet, leur réception la veille n'offre pas la possibilité, en particulier quand on a un emploi du temps chargé, de relire le document et de s'y référer, le cas échéant.

Le président en convient et en prend note pour le prochain envoi.

#### **Point d'étape sur les volontaires en 2014 et présentation de la stratégie d'agrément de l'Agence**

Suite à la présentation de Mme PAOLETTI, le président indique que le nombre de volontaires est insuffisant bien qu'il ait augmenté et que le service civique soit le seul dispositif à afficher cette tendance. En fait, il se développe dans un cadre contraint dans laquelle il doit, également, tenir compte de l'accueil de nouvelles structures, conformément au choix qui a été fait – si on veut développer le service civique, il faut accroître le nombre d'associations et d'organismes publics d'accueil. Cela fait l'objet de la réflexion sur la montée en charge à trois ans.

Mme BUSSON aimerait savoir si les renouvellements d'agrément dont certains interviendront déjà fin 2014 ont été pris en compte dans le calendrier de la campagne du second semestre.

Mme PAOLETTI salue la technicité de Mme BUSSON et sa bonne compréhension du dispositif. Cette question a été abordée par les services en réunion interne la semaine dernière. Deux options sont possibles. La première est le renouvellement de tous les agréments au même moment. La seconde l'étalement des renouvellements. *A priori*, il semble impossible de renouveler les agréments au même moment pour des raisons d'effectifs. En effet, l'Agence ne bénéficie pas d'un relèvement de son plafond d'emplois pour gérer ce chantier. Les tutelles en sont conscientes. Même si l'Agence recrute un emploi d'avenir et un vacataire, elle ne pourra pas renouveler tous les agréments en même temps. D'autant plus si l'on veut apporter toute l'attention que requièrent les dossiers d'agrément. Une réunion aura lieu demain sur ce sujet.

Le président ajoute que l'Agence est face à un problème d'organisation du travail très compréhensible.

Mme BUSSON observe que le délai de validation des missions après leur saisie sur le site de l'Agence est couramment de 3 semaines alors que les différents guides font mention de 4 à 5 jours. Cela pose un vrai problème pour les organismes d'accueil qui ne peuvent cadencer leurs accueils faute de validation entraînant parfois la remise en cause des missions, celles-ci pouvant avoir une échéance très rapprochée, ce qui retarde encore la capacité à accueillir des jeunes.

Le président explique qu'il s'agit également d'un problème d'organisation et de retard à absorber : la qualité d'action des services est aussi de veiller à ce que le service civique se développe de façon appropriée.

#### **Point sur l'avancée des travaux pour la mise en œuvre des orientations stratégiques**

Mme PAOLETTI présente le plan d'action pour suivre l'avancée des travaux pour la mise en œuvre des orientations stratégiques suivant trois axes :

1. un service civique accessible à tous,
2. un service civique de qualité,
3. créer les conditions d'un service civique massif dans les prochaines années.

et décline les différents chantiers concernés. Suite à cette présentation, plusieurs réactions ont été exprimées et différentes réponses ou précisions ont été apportées.

## **Axe 1. Un service civique accessible à tous**

### *1.1.1. Cibler les campagnes d'information afin de faire connaître le service civique au plus grand nombre de jeunes*

Mme BUSSON réitère que la communication ne doit pas être exclusivement ciblée envers les jeunes. Il est indispensable aujourd'hui, notamment pour toucher les jeunes les plus éloignés, qu'elle soit à destination des personnes, familles ou professionnels, qui les accompagnent. En effet, ces personnes ne sont pas convaincues qu'un engagement, même un service civique, soit la priorité pour les jeunes. L'Agence a donc un réel effort de communication à faire envers ce public.

Le président partage la remarque de Mme BUSSON. Ce point a été abordé par le groupe Communication. Si on veut que la communication aille jusqu'aux jeunes, elle doit concerner toutes les personnes de leur entourage. Familles et professionnels doivent être informés.

Par ailleurs, au-delà de la démarche de développement du service civique, il est évident que la communication apporte à l'Agence un certain soutien dans le débat sur le développement du service civique. Sa notoriété ne doit pas se limiter aux jeunes. Le président s'en rend compte quand on lui demande ce qu'il fait et qu'il répond qu'il est le président de l'Agence du service civique. Dans un premier temps, la personne dit qu'elle en a entendu parler. Après une explication, le dispositif lui semble sympathique. Ensuite, il lui paraît utile et, enfin, important. Les élus, les mouvements associatifs, les professionnels, y compris de l'éducation nationale, doivent être touchés par la communication. Ce sujet fait déjà l'objet d'une réflexion dans le groupe.

Le président profite de l'occasion pour présenter Anne MORAUD, la nouvelle responsable de la communication depuis début février.

### *1.1.3. Poursuivre l'amélioration du service rendu aux organismes d'accueil des volontaires*

Mme DAYAN indique que le site internet pourrait être une base de ressources documentaires et un espace d'échange sur l'accompagnement à l'usage des petites et moyennes structures ainsi que de celles qui sont plus éloignées. Cette réflexion avait été abordée en comité stratégique.

Mme BUSSON rappelle que le groupe « Qualité des projets d'accueil » avait engagé un travail important sur les documents à mettre à disposition des organismes d'accueil, rappelant les fondamentaux du service civique, sans doute écrits dans la loi ou les sources administratives. Ce travail existe et mériterait d'être exploité.

Le président répond que le document rédigé par le groupe de travail servira de référence aux travaux qui seront engagés. Il est, en effet, hors de question de refaire ce qui a déjà été fait, notamment quand le travail est de qualité.

### *1.2.2. Viser l'objectif de 25 % de jeunes issus des quartiers prioritaires*

Mme DAYAN s'interroge vis-à-vis de la cartographie des jeunes issus des territoires prioritaires. Quel est le critère utilisé ? S'agit-il du lieu d'habitation ou de celui de la mission ?

Le président répond que le critère utilisé est celui du lieu d'habitation et pas celui du lieu d'intervention. Ils vivent dans ces quartiers et en sortent éventuellement pour effectuer leur service civique.

## **Axe 2. Un service civique de qualité**

### *2.2. Une expérience de mixité*

Mme DAYAN insiste sur le lien qui a été créé avec les anciens volontaires. En effet, plusieurs rassemblements régionaux ont réunis des anciens et nouveaux volontaires. Quatre ans après la promulgation de la loi, il serait judicieux de mener une réflexion sur une participation quasi systématique des anciens volontaires à ces rassemblements qui, au-delà de l'animation des réseaux ou de la mixité, sont des espaces d'échange sur ce que les jeunes ont fait après leur volontariat et de partage des projets sur les territoires.

#### *2.3.1. Renforcer la reconnaissance du statut de volontaire dans la société*

Mme BUSSON remarque à nouveau que cela ne s'adresse pas uniquement aux futurs employeurs ou aux milieux universitaires mais à tous les professionnels qui accompagnent les jeunes. Cela fait partie du travail qui doit être mené pour assurer la mixité.

## **Axe 3. Créer les conditions d'un service civique massif dans les prochaines années**

### *3.1. Poursuivre la montée en charge du service civique*

S'agissant des grands programmes, Mme DAYAN aimerait avoir des précisions sur le programme relatif aux droits des femmes dont la description semble un peu floue.

Par ailleurs, il serait intéressant qu'un groupe de travail réfléchisse sur la définition et les critères des grands programmes, au-delà de ceux qui se poursuivent depuis un an et qui font l'objet de conventions.

En outre, l'entrée « public », qui est toujours utilisée pour définir les grands programmes (décrochage scolaire ou missions vers les jeunes issus des quartiers prioritaires) ne semble pas complète. Une réflexion plus thématique et plus large permettrait d'aboutir à des objectifs précis. Le programme de lutte contre le décrochage scolaire en est un exemple frappant. La réflexion menée sur le nombre de jeunes en situation de décrochage que l'on veut atteindre devrait également prendre en compte les jeunes en service civique effectuant une mission de sensibilisation à la question du décrochage scolaire.

Enfin, le modèle de cofinancement en cours de construction avec le ministère du Logement pour la mise en place des missions sur la transition énergétique doit être mis en œuvre pour les autres grands programmes dans le cadre des conventions de partenariat avec les ministères. Les grands programmes ne doivent pas aspirer le reste des missions de service civique, communes, qui sont le quotidien de toutes les structures d'accueil. Le temps est venu d'avoir une réflexion concrète sur l'apport financier des ministères.

Le président propose que les grands programmes soient intégrés à la réflexion du service civique à trois ans. Il est totalement convaincu qu'il vaut mieux que l'Agence maîtrise la réflexion sur les grands programmes plutôt qu'elle ne les « subisse ». En effet, l'Agence n'est pas à l'abri d'une annonce par un ministre comme cela a été le cas du programme « 1 000 volontaires de l'accessibilité » ou du plan d'action « 500 volontaires marseillais ».

En outre, les ministres ou les cabinets ministériels essaient de faire financer par l'Agence une partie de leurs actions. Plus il y aura débat sur le budget de l'Etat, plus ils imagineront de solutions pour développer le service civique et moins ils auront d'argent à y mettre.

Le président partage la position de Mme DAYAN. Si on veut développer le service civique, on ne peut se contenter d'un budget inscrit au budget de l'Etat et décidé à 140 M€. Si un programme sur une politique publique implique l'intervention de jeunes en service civique, quelle sera la part que le ministère concerné prendra en charge ? Le programme sur la

transition énergétique en est un très bon exemple. Est-ce l'accompagnement par les associations ? Est-ce une partie du financement de l'indemnité versée aux jeunes ? Au-delà du débat que les membres du comité auront avec les rapporteurs de la Cour des Comptes, cette réflexion doit être menée par le groupe de travail sur le service civique à trois ans.

Il faut être moteur, définir les thèmes correspondant à l'esprit et aux principes du service civique et proposer aux ministères concernés la mise en œuvre de programmes spécifiques à la condition d'un cofinancement. La cohésion entre les acteurs du service civique fera la force du service civique, le président en est convaincu.

Sur le plan d'action « 500 volontaires marseillais », Mme PAOLETTI précise que le ministère et l'Agence se sont mis d'accord sur un nombre raisonnable. En effet, le ministère souhaitait doubler l'objectif mais l'Agence a répondu que cela n'était pas possible. D'autant qu'il existe un gros déficit sur Marseille. Cela était en phase avec les orientations stratégiques de l'Agence. Il y a 283 volontaires actuellement.

Sur le droit des femmes, Mme PAOLETTI explique que cela fait référence à la convention signée par le ministère en charge des droits des femmes. Il est prévu 3 000 missions de service civique. Ces missions ont pour thèmes aussi bien la prévention des discriminations que le soutien aux délégués régionaux, qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre ce plan d'action. En effet, le versement de la prestation de 106 euros minimum que tout organisme d'accueil de volontaires est tenu de servir en complément de l'indemnité versée par l'Agence rencontre certaines difficultés de mise en œuvre. Néanmoins, le développement de ces missions suit son cours auprès des délégués aux droits des femmes et des organismes d'accueil.

Mme MARSEILLE confirme les propos de Mme PAOLETTI : cela a commencé à se déployer au sein du réseau des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). Alors que les objectifs sont très ambitieux, il n'y a pour le moment qu'une vingtaine de jeunes femmes volontaires. Le seul jeune homme volontaire a rompu son contrat. Les volontaires auprès des délégués du service des droits des femmes commencent tout juste à recruter. Elles sont tout à fait conscientes qu'il serait intéressant d'accueillir quelques jeunes gens.

M. PROST indique que pour la politique de la ville, il est prévu que 25 % de jeunes venant de ZUS intègrent le service civique. Néanmoins, il existe une difficulté. Elle a été évoquée lors des réunions de travail avec Mme PAOLETTI. La politique de la ville a fait l'objet d'une réforme. Il ne s'agit plus de ZUS mais de quartier prioritaire de la ville. Celui-ci ne sera délimité que vers le second semestre. Il faut négocier avec les élus et les préfetures les périmètres exacts d'une géographie qui, par ailleurs, est objectivée par le critère de pauvreté - la loi qui fixe les critères est passée. La délimitation de la géographie interviendra à la fin de l'année. Un outil de géoréférencement permet de savoir si les volontaires sont ou ne sont pas des quartiers prioritaires.

Pour les jeunes allant dans les quartiers, M. PROST souscrit tout à fait à la vision du président. Effectivement, les cabinets et les ministres cherchent à faire payer par les autres leurs politiques. Le ministère de la Ville n'échappe pas à la règle mais il essaie de le faire avec une certaine prudence. Le ministère a un grand projet, qui est par ailleurs inscrit dans la loi « Ville et cohésion urbaine », il s'agit de la mise en place des conseils citoyens dans les 1 300 quartiers qui seront issus de la nouvelle géographie prioritaire. Le ministre a demandé à ce que chaque quartier ait son conseil citoyen. Ce conseil citoyen doit être le passage obligé pour la rédaction du contrat de ville, à savoir le contrat global de politique publique pour ces quartiers. Il comprendra tous les instruments de politique publique. Cela est donc très intéressant, y compris pour la participation citoyenne.

Néanmoins, ce programme sera difficile à mettre en œuvre car la participation des habitants est assez compliquée à mettre en place. Le ministère ne veut pas s'appuyer uniquement sur les associations habituées à travailler avec les élus mais aller beaucoup plus loin. Cela demande un cadre réglementaire, un cadre conceptuel, un appui, de la formation, du personnel et du

financement, évidemment. Personnel et financement se faisant rares, le ministère se tourne vers le service civique. Mais il faut le faire de façon judicieuse. Une mission de 7 ou 8 mois ne peut pas se porter sur un emploi qualifié, par ailleurs existant, d'animateur de collectif, par exemple. En revanche, des jeunes en mission de service civique peuvent intervenir très utilement en appui, en *back-office* ou en accompagnement de ces professionnels.

Le président précise que Mme PAOLETTI et lui ont rencontré le ministre récemment. Ils ont abordé ce sujet. Pour le service civique et les conseils citoyens, il y a évidemment une possibilité d'action de service civique. Il faut, cependant, espérer que les jeunes en service civique ou anciens volontaires deviennent naturellement des membres du conseil citoyen. Cette participation serait intéressante pour toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, M. PROST a précisé à juste titre que la nouvelle cartographie avait de nouveaux critères qui n'étaient pas que géographiques. Les niveaux de pauvreté des quartiers sont pris en compte. Il est intéressant également de noter que l'on retrouvera des nouveaux quartiers « politique de la ville » dans des départements dits plus ruraux. Tout le monde a entendu parler d'Auch dont un quartier très pauvre entre dans la politique de la ville alors que d'autres de communes plus riches en sortiront. Cela est important pour les associations qui interviennent car la répartition sur le territoire sera plus large et plutôt concentrée dans des zones très urbaines.

Par rapport à la mobilisation du service civique dans le cadre de la déclinaison du plan pauvreté dans les départements pilotes, M. LOUIS trouve que c'est une bonne idée. Cependant, il ne voudrait pas que soient mises de côté les actions de solidarité qui figurent déjà dans le plan de pauvreté de façon implicite. Il faut tenir compte des actions et expérimentations menées par les associations avant de relancer un projet pilote qui risque de démotiver les structures ou les associations qui sont déjà au contact et dans cette lutte contre la pauvreté.

Pour le président, le plan pauvreté offre deux entrées distinctes. D'une part, les jeunes en situation de pauvreté qui, par le service civique, s'en sortent (garantie jeune). D'autre part, les jeunes, aussi en situation de pauvreté, qui peuvent mener des actions d'accompagnement et d'aide aux personnes en situation de pauvreté. Le président pense en particulier à Monalisa ou aux programmes mis en place sur l'hébergement et autres.

Par rapport à ces jeunes en situation de pauvreté, M. LOUIS souligne qu'il conviendrait d'élargir aux détenteurs de la CMU, par exemple, l'indemnité supplémentaire de 100 euros attribués aux titulaires d'une bourse ou bénéficiaires du RSA ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA. De nombreux jeunes n'entrent pas dans ces critères et sont dans des situations financières assez difficiles, notamment les jeunes étrangers.

Mme PAOLETTI indique que cette réflexion entre tout à fait dans le cadre d'expertise du groupe Accessibilité. Trois réunions auront lieu en 2014. Le groupe essaiera de respecter ce cadre afin de garantir une certaine temporalité. Le groupe appuiera sa réflexion sur le compte rendu que le groupe de travail avait rédigé en 2010 et début 2011. La première réunion sera réservée à un inventaire de ce qui a déjà été fait et de ce qui est en cours. Les idées et actions qui en ressortiront seront actées. Il conviendra ensuite de réfléchir à leur mise en œuvre et, enfin, de diffuser les propositions du groupe. D'autant que cela n'implique aucune modification réglementaire.

Mme TRELLU-KANE approuve l'inscription des grands programmes à la réflexion sur le service civique à trois ans ainsi que le fait qu'ils soient portés et pilotés par l'Agence. A ce titre, elle propose de ne pas se limiter aux membres du comité stratégique et d'élargir la participation, en fonction de la thématique abordée (santé, environnement, etc.), aux associations spécialisées qui, pour certaines, ont de l'expérience et ne sont peut-être pas impliquées dans le service civique, ainsi qu'aux représentants des directions générales des ministères concernés.

Le président partage cette position. La réflexion sur le service civique à trois ans vise la définition d'axes d'action innovants, utiles, cohérents. Une fois que les sujets seront retenus, un

travail sera mené avec les ministères et les associations qui ne sont pas au comité stratégique pour leur mise en œuvre. Cela sera le cas sur le sujet de l'accessibilité : le ministère sera impliqué dès le début. L'important est de choisir des thèmes puis de réfléchir avec les autres à leur développement.

Pour Mme FEINTRENIE, le groupe de travail doit également croiser les grands programmes et leurs thématiques. Par exemple, la problématique de la politique de la ville rejoint celle de la mobilité, notamment internationale. Dans ce cadre, il sera difficile d'appliquer l'entrée habitation même si elle est intéressante. Mme FEINTRENIE pense, en particulier, à des expériences qui ont été faites avec les JAMO autour de la mobilité internationale pour les jeunes qui sont à des niveaux scolaires plus bas que ceux qui sont habituellement concernés par ces dispositifs. Face aux enjeux qu'implique cette réflexion croisée, le groupe de travail ne peut en faire l'économie.

Le président est d'accord mais cela ne concerne pas tous les sujets. Cela est possible sur la politique de la ville mais plus compliqué sur la politique énergétique bien que cette problématique puisse être croisée avec des objectifs particuliers.

### *3.2. Consolider le pilotage et l'évaluation du dispositif*

Mme NEYRON souligne qu'il serait intéressant de concevoir la mobilisation et la gouvernance régionales telles qu'elles sont organisées au niveau national, à savoir en intégrant tous les acteurs qui font vivre le dispositif, l'administration, les personnes en charge du dispositif, les associations, les volontaires, les anciens volontaires et autres. Cela fait la richesse du comité stratégique et pourrait favoriser la mise en place de dynamiques à l'échelle locale.

Le président partage ce point de vue. Cela est évident. Les anciens volontaires sont les meilleurs porte-parole et défenseurs du service civique. Les faire participer à ces rassemblements et s'appuyer sur leur expérience est indispensable et incontournable.

Mme PAOLETTI complètera le document en fonction des propositions qui ont été formulées et enverra la nouvelle version aux membres du comité. A ce titre, Mme PAOLETTI invite les membres à lui faire part de leurs observations, le cas échéant, et leur donne rendez-vous à la séance suivante pour suivre et compléter ce tableau de bord avec de nouvelles actions.

|  |
|--|
| <p><b>Présentation du rapport de la Cour des Comptes (insertion au rapport annuel, en présence des rapporteurs) et discussions sur ses principales conclusions, préconisations et propositions</b></p> |
|--|

Le président remercie les rapporteurs de la Cour des comptes de se prêter à cet exercice. Il est rare qu'ils viennent présenter leur rapport. Ce moment d'échange important ne vise pas à le remettre en cause. Le rapport appartient à la Cour des comptes, chacun l'apprécie ou pas. L'intérêt est de pouvoir l'utiliser dans la réflexion sur le service civique à trois ans. A sa lecture, le président, qui a l'habitude de lire les rapports de la Cour, trouve celui-ci plutôt positif. Le service civique n'est pas pointé d'un doigt accusateur par la Cour. Il constitue également une aide à la décision. La Cour des comptes fait des constats et des propositions. Aux organismes comme l'Agence et aux politiques de les suivre ou pas.

M. BENAABOU, conseiller référendaire, remercie le président et Mme PAOLETTI de les avoir invités à s'exprimer devant le comité. C'est un exercice assez original comme l'indiquait le président. Quand la Cour publie un rapport, les rapporteurs sont conduits à être auditionnés par des parlementaires. Cela arrive très souvent mais il est assez rare qu'ils retournent sur les lieux de leurs investigations pour expliquer leurs analyses et conclusions.

M. BENAABOU présente ensuite les membres de la Cour des comptes qui l'accompagnent :

- Anne MARQUANT, rapporteure à la Cour et responsable du secteur Sport, Jeunesse et Vie Associative,



- Mathilde ESCUDERO, stagiaire qui n'a pas travaillé sur ce rapport,
- Adrien HUGEROT, stagiaire qui n'est pas intervenu sur ce sujet.

Deux personnes ne sont pas présentes aujourd'hui mais ont fourni une aide précieuse sur ce rapport, fruit d'un véritable travail d'équipe :

- Simone POUSSIN, en charge des vérifications comptables,
- Laura LEBASTARD, alors stagiaire.

La présentation du rapport se fera en trois temps :

1. un point méthodologique pour expliquer comment la Cour travaille – cela est parfois un peu obscur pour les citoyens,
2. l'analyse des résultats du service civique,
3. les recommandations que la Cour formule pour atteindre les objectifs très ambitieux qui ont été fixés.

### **Point méthodologique**

#### *Une investigation sur pièces et sur place*

Le contrôle de la Cour est effectué sur pièces et sur place. Le rapporteur ne se contente pas d'examiner des pièces comptables, des budgets, et de vérifier les chiffres. Il se rend sur place. En l'occurrence, l'équipe de la Cour a rencontré la direction de l'Agence ainsi que l'administration de tutelle et la direction du Budget. Elle s'est également rendue sur le terrain, dans la région Aquitaine, à Lille et à la DRJSCS d'Ile-de-France. A chaque fois, les contrôleurs ont rencontré les services de l'Etat en charge de l'instruction des dossiers, les grands réseaux à Paris et en région et plusieurs volontaires car il est important pour eux de voir comment cela se passe pour ceux qui bénéficient directement du dispositif. Par ailleurs, il est très intéressant pour les rapporteurs de considérer d'autres approches s'inscrivant dans le cadre d'une politique publique comparable même s'ils ont conscience que les dispositifs ne sont pas absolument identiques. Ainsi, les rapporteurs se sont rendus en Allemagne et en Italie. Cela a nourri le rapport et quelques recommandations. L'investigation sur pièces et sur place a duré trois mois environ.

#### *Déroulement du contrôle*

Un rapport provisoire est présenté à l'avis de la collégialité, à savoir des magistrats expérimentés de la Cour. Cela entraîne les rapporteurs à modifier certaines observations. Ce rapport est ensuite envoyé aux personnes qui ont été contrôlées et qui peuvent répondre. La Cour tient compte de leurs réponses, Mme PAOLETTI peut en témoigner. Dans le cadre de ces échanges, ont également été organisées des auditions à la Cour. Mme TRELLE-KANE, par exemple, a été auditionnée par la 3<sup>e</sup> Chambre. Le président HIRSCH l'a été également. Une phase orale précède donc la rédaction du rapport définitif. Celui-ci fait l'objet d'une nouvelle délibération collégiale. Cette procédure, complexe et longue, permet de bénéficier de rapports contredits par les organismes contrôlés et challengés en interne avant de devenir des rapports de la Cour à proprement parler.

#### *Que regarde-t-on dans un rapport de la Cour des comptes ?*

Trois types de contrôles peuvent être distingués :

- le contrôle de régularité – respect des lois et règlements ainsi que des règles et procédures que l'Agence s'impose ;

- l'appréciation de l'efficacité, qui recouvre l'évaluation des résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis – atteinte des objectifs que le parlement et/ou le gouvernement ont fixés ;
- la mesure de l'efficience de la gestion, qui met en regard les résultats obtenus avec les moyens mobilisés – recherche du moindre coût.

Il est à noter que la Cour ne se prononce pas en opportunité. Elle ne remet pas en cause les choix du législateur qui est souverain. La Cour part toujours des objectifs que le législateur a fixés et regarde s'ils ont été atteints de la manière la plus efficace et efficiente possible. Comme le président l'a indiqué à juste titre, la Cour est là pour formuler des recommandations mais il appartient ensuite aux responsables politiques de les mettre en œuvre ou pas.

S'agissant du service civique, l'analyse a été double. La Cour a regardé comment l'Agence était gérée puis la politique publique elle-même sur laquelle se concentre le rapport. Un autre rapport a été communiqué à l'Agence – le relevé d'observations définitives relatif à l'examen des comptes et de la gestion de l'agence du service civique - qui, lui, entre dans le détail du fonctionnement de la mécanique du service civique avec des éléments très utiles aux gestionnaires mais peut-être moins au grand public.

### **En matière de résultats, quel a été le constat formulé par la Cour ?**

Comme le président l'a souligné, il s'agit d'un constat d'ensemble positif. Souvent, les rapports ne sont pas lus directement. Ce qui est lu, ce sont les articles de presse qui rendent compte du rapport selon un angle qu'ils choisissent et qui, parfois, ne rend pas compte très précisément de ce que le rapport a voulu mettre en avant.

Dans son discours de présentation des insertions du rapport public annuel, le Premier président a souligné que la Cour des comptes n'était pas là que pour critiquer et qu'il était normal de mettre en avant des politiques qui fonctionnent. A ce titre, il a cité le service civique, politique publique pour laquelle la Cour formule également plusieurs recommandations afin d'améliorer son fonctionnement.

Les résultats sont encourageants. Le service civique fonctionne, que ce soit en termes de satisfaction des jeunes volontaires mesurée par les études qu'a pu diligenter l'Agence, et en termes de satisfaction des associations dont le renouvellement de leur demande d'agrément semble montrer qu'elles portent un regard positif sur ce dispositif.

Il est, cependant, du rôle de la Cour des comptes de regarder ce qui peut être amélioré comme la question de la mixité. Les résultats sont plutôt bons, mais plusieurs éléments peuvent être améliorés sur certains publics. Les objectifs ne sont pas déterminés par la Cour des comptes mais ils sont précisés dans nombre de documents dont le COM. Certaines cibles ne sont pas atteintes - il est à noter que les documents ne donnent pas toujours les mêmes cibles et les mêmes objectifs, il est donc parfois difficile de s'y retrouver :

- les jeunes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat (un peu moins de 25 %),
- le nombre de volontaires en situation de handicap (objectif : 6 %, réalisé : moins de 1 %).
- les jeunes issus des quartiers prioritaires « politique de la ville ».

Ce que le rapport indique pour ce dernier public a, par ailleurs, été mal repris par les médias. En effet, il précise que l'objectif a été atteint et a même été légèrement dépassé. En effet, la proportion de jeunes en service civique issus des quartiers prioritaires « politique de la ville » est légèrement supérieure à ce qu'ils représentent dans la population des jeunes. Cependant, à la vue de cette réussite, un objectif encore plus ambitieux de 25 % a été fixé à l'Agence. La Cour ne remet pas en question cet objectif. Son rôle n'est pas de se demander si fixer cet objectif dénature le service civique. En fait, le rapport souligne que des mesures plus incitatives sont sans doute nécessaires pour atteindre cet objectif. La Cour suggère, entre autres, de fixer

des objectifs précis aux organismes qui accueillent un grand nombre de volontaires. Cette mesure a été inspirée par Unis-Cité.

D'autres éléments concernent le pilotage de l'Agence. La Cour a voulu notamment alerter l'Agence sur le rôle des grands réseaux et l'intermédiation. Le rapport indique que l'intermédiation présente plusieurs avantages et qu'il existe sous une forme comparable dans le système allemand avec les « Träger ». Ce système peut être très utile. Cependant, certains risques liés à l'intermédiation sont signalés par la Cour. Un de ces risques est d'engendrer des surcoûts comme les 100 euros par mois et par jeune pour le tutorat qui, en principe, ne sont pas versés quand le jeune est placé directement dans une collectivité territoriale mais le sont, si le jeune est d'abord placé auprès d'un grand réseau puis envoyé dans une collectivité territoriale.

Le rapport met également en exergue la question de la bonne information des services déconcentrés qui ont parfois une connaissance imprécise du nombre de jeunes placés par de grands réseaux nationaux dans leur région. Si la situation s'est améliorée, il reste encore des progrès à faire.

### **En matière de montée en charge, quelles sont les recommandations formulées par la Cour ?**

Mme MARQUANT indique que la Cour s'est interrogée sur la manière d'atteindre l'objectif de montée en charge et, en particulier, les 100 000 jeunes à l'horizon 2017. Cet engagement, formulé par le président de la République, a été repris dans la loi de programmation des finances publiques votée le 31 décembre 2012. A cet égard, le rapport souligne une double contrainte par rapport à cet objectif, une contrainte budgétaire et une contrainte en termes de qualité et de contrôle des missions de service civique.

Sur les aspects budgétaires, la Cour relève que l'année 2013 a été compliquée. La budgétisation sur 6 mois de mission de service civique ne correspond pas à la réalité des missions. Malgré le report de crédits de 2012 sur 2013 et le dégel de la réserve de précaution, l'objectif assigné de 30 000 contrats conclus en 2013 n'a pu être atteint puisqu'environ 19 500 contrats sont signés. En prenant en compte l'ensemble des coûts pour l'Etat, le rapport montre que le service civique coûte un peu plus de 1 000 euros par mois. Ce coût a pu être réduit pour le programme 163, qui supporte le service civique, grâce à la suppression de la compensation versée à l'ACOSS pour les jeunes en service civique. Cependant, même avec cette réduction du coût, les enjeux budgétaires sont très importants et la programmation actuelle des finances publiques ne correspond pas à l'enjeu de montée en charge. En 2013, les crédits pour la mission ont dépassé le montant prévu par la loi de programmation, et la situation risque d'empirer au fur et à mesure de la montée en charge. En 2013, le service civique a représenté les deux tiers des crédits du programme Jeunesse et Vie associative. La situation est contrainte en termes budgétaires.

S'agissant de la montée en charge, la Cour s'est également interrogée sur les enjeux en termes de qualité et de contrôle des missions de service civique. Il ressort du terrain qu'il existe plusieurs potentiels de développement du service civique. La Cour note que la montée en charge est possible mais que les potentiels de développement se trouvent dans des secteurs sous-représentés. La santé, par exemple, ne représente que 4 % des missions et le sport 11 %. En l'Allemagne, le secteur de la santé est mieux « représenté » qu'en France.

Ce potentiel est également source de risques. En particulier, les services civiques dans ces secteurs peuvent se substituer à d'autres formes d'activités proposées aux jeunes, qu'il s'agisse des emplois d'avenir ou de stages par exemple. Le développement du service civique requiert de s'assurer que les missions nouvelles correspondent aux objectifs d'intérêt général fixés par la loi. Cette vigilance est mentionnée dans l'insertion.

Les enjeux de qualité se doublent d'enjeux en termes de contrôle. Le rapport observe qu'à l'Agence, une seule personne est responsable du contrôle. Par ailleurs, les contrôles sont

essentiellement effectués au niveau national à partir de signalements et pas à partir d'une stratégie de contrôle. Au niveau régional, les contrôles représentent à peu près 18 % des missions par rapport à un objectif de 20 %. Toutefois, si le nombre de missions devait croître de manière substantielle, il est évident que les services déconcentrés auraient des difficultés à contrôler de manière très efficace les missions de service civique.

Le rapport pointe également des enjeux en termes de formation des tuteurs dont le nombre semble devoir être développé. Notamment, la Cour s'est aperçue qu'un certain nombre d'associations considèrent que leurs personnels sont déjà formés. Ils ont l'habitude d'encadrer des jeunes ou des contrats aidés mais sans avoir une vraie connaissance des spécificités du service civique. Il a donc semblé à la Cour que la formation des tuteurs devait encore être développée. Par ailleurs, elle est encore assez inégale entre les régions même si quasiment toutes les régions sont désormais couvertes.

S'agissant de la formation civique et citoyenne, un référentiel de formation existe. Cependant, il n'a pas de durée imposée. La réalisation de cette formation n'est pas véritablement contrôlée. L'Agence a annoncé qu'il y aurait une certification de l'effectivité de la formation (contrôle du service fait). Nonobstant, l'équipe de contrôle a pu mesurer, notamment lors des entretiens avec les volontaires, qu'un certain nombre ignorait qu'ils avaient la possibilité de suivre cette formation ou pensaient ne pas l'avoir suivie. En raison des enjeux de qualité des missions et de l'attention à porter au risque de « banaliser » le service civique par rapport aux autres dispositifs en faveur des jeunes, ainsi que des contraintes budgétaires, la Cour recommande dans l'insertion parue au rapport public un rythme de montée en charge du service civique compatible avec ces enjeux de qualité et de contrôle et avec les moyens budgétaires qui seront dégagés pour ce faire.

Elle préconise également de procéder aux arbitrages budgétaires nécessaires pour accompagner la montée en charge - ces arbitrages n'ont pas encore été rendus - ainsi que de clarifier les objectifs - s'agissant des 100 000 jeunes à l'horizon 2017, on ne sait pas s'il s'agit de contrats signés sur l'année ou de jeunes présents dans le dispositif, ce qui représente des objectifs sensiblement différents.

La Cour formule, en outre, des pistes de recommandations. Elles visent à fournir une réflexion et pas à imposer des solutions. Elle donne des pistes pour réduire le coût unitaire du service civique. Cela permettrait de faciliter la montée en charge dans un cadre de finances publiques contraint. Ces préconisations devront ensuite être arbitrées par l'Agence et par les pouvoirs publics.

Il est possible de jouer sur trois paramètres :

- la durée des contrats,
- le coût pour l'Etat des indemnités versées aux jeunes,
- la participation financière des associations et de l'Etat (partage du financement).

Sur la durée, la Cour estime que la réduction à 6 mois de l'ensemble des missions n'est pas optimale. Cette option est à écarter. Elle ne correspond pas à la philosophie du service civique : pour certaines missions, une durée de 6 mois se justifie mais pour d'autres, une durée plus longue peut parfaitement être envisagée, notamment en fonction du profil des jeunes et de la nature des missions.

S'agissant de l'indemnité, la Cour considère que le service civique n'est pas un emploi. Il ne s'agit pas de moduler l'indemnité à l'heure près en fonction de l'engagement du jeune. En revanche, il serait envisageable de moduler l'indemnité suivant que le service civique est à temps plein ou à temps partiel. En effet, en cas de temps partiel, le jeune peut avoir à côté une autre activité. Cela est notamment le cas en Allemagne. Dans le cadre du *Bundesfreiwilligendienst* (BFD, Service volontaire fédéral), les services accomplis à temps partiel n'ont pas la même indemnisation que les services à temps complet.

Enfin, il est envisagé une participation accrue des partenaires associatifs dans le cadre d'une montée en charge qui nécessiterait de trouver des moyens supplémentaires. Aux fins de simplification, la Cour propose, le cas échéant, la suppression des 100 euros par jeune au titre du tutorat qui ne sont pas versés aux collectivités locales. Evidemment, il ne s'agit pas de supprimer le tutorat en tant que tel. Il existe un marché de formation financé par l'Agence pour former les tuteurs mais si la montée en charge doit se poursuivre, cela serait un moyen de rester dans le cadre budgétaire.

---

Le président remercie M. BENAABOU et Mme MARQUANT de cette présentation très claire permettant d'aller à l'essentiel. Avant de laisser la parole aux membres du comité, le président souligne le regard assez positif et très exigeant que la Cour pose sur le service civique. En effet, cet encouragement, qui pourrait être considéré comme une « invitation » à se reposer, engage la responsabilité de l'Agence : réussir le développement du service civique impose de franchir au cours du débat des étapes importantes qui peuvent se révéler redoutables.

Le président insiste sur ce point. Les propositions du rapport peuvent choquer et entraîner des réactions mais elles sont sur la table. Non seulement elles constituent des pistes de développement du service civique mais elles se placent également dans les réflexions sur le budget de l'Etat (50 milliards d'euros d'économie) en permettant de faire la même chose à moindre coût (23 000 volontaires pour une dépense de -10 % à -15 %). Un rapport comme celui-ci peut donner quelques idées à Bercy. Il faut en avoir conscience, toutes les politiques publiques sont passées à ce regard. 2017 est dans trois ans, il faudra travailler d'arrache-pied pour remplir l'objectif de 100 000 volontaires, soutenu par le président de la République, comme cela a été rappelé.

S'agissant des potentiels de développement, M. BENAABOU a évoqué le secteur de la santé. Cette après-midi, le président se rendra dans deux hôpitaux pour voir les actions de service civique qui pourraient être envisagées sur la mobilité, entre autres.

Sur la remarque entre emploi réel et substitution à l'emploi, le président, qui connaît très bien le milieu hospitalier, a moins de crainte que sur certains agréments qu'il signe dans le domaine de la communication, par exemple. Il suffit de se rendre dans un hôpital et de voir la longueur des halls d'hôpitaux pour se rendre compte qu'une personne âgée qui arrive à l'hôpital est pratiquement incapable de le traverser. Dans ce cas, le service civique peut être un accompagnement utile non seulement pour les professionnels mais avant tout pour les personnes en situation. Chacun doit avoir ce regard exigeant en permanence.

Enfin, le rapport soulève le problème du contrôle qui, dans le cadre de la montée en charge du service civique, implique le financement de missions supplémentaires et la technostucture nécessaire à leur exécution. L'Agence ne pourra pas développer des missions de contrôle si elle ne dispose pas des moyens d'y répondre à tous les niveaux, que ce soit à l'échelon national ou déconcentré.

---

### *Unis-Cité*

S'agissant de la maîtrise de la montée en charge pour lutter contre le risque de substitution à l'emploi, Mme NEYRON indique, au-delà de la remarque du président, tout à fait vraie, sur le risque de substitution, que pour les associations de la plateforme interassociative, il n'y a pas d'opposition à faire entre quantité et qualité. En effet, la montée en charge permet à 15 % d'une classe d'âge d'avoir accès au service civique, devenant ainsi une étape de vie offerte à tous les jeunes. Dans ce cadre, cela devient plus structurant dans la vie de chaque personne mais aussi dans le paysage national. Cette politique, mieux repérée, permet à tous les acteurs de s'impliquer de façon plus vertueuse. A partir du moment où tout le monde sait ce qu'est un

service civique et ce qu'il doit faire ou pas, cela permet de travailler de manière beaucoup plus simple et d'appliquer un autocontrôle.

Quant à l'efficacité et l'enjeu pour la Cour des Comptes d'aller jusqu'à ce niveau dans sa vérification de ce que peut apporter une politique publique, l'impact de ce que peuvent faire ces jeunes est peu mesuré car les outils de mesure sont en cours de construction. L'utilité sociale de ces jeunes et l'apport qu'ils ont vraiment dans la construction de la société est parfois difficilement mesurable. Ils pourraient l'être sur certaines politiques publiques. Les grands programmes sont également mis en place dans ce cadre, à savoir faire partager tout ce qu'ont appris les associations pour permettre de diffuser de façon intelligente à des professionnels qui seraient éloignés des enjeux de l'engagement et de la jeunesse et, ainsi, permettre une montée en charge avec des échanges de bonnes pratiques ainsi qu'une mesure de l'apport de ces jeunes à certaines politiques publiques sur lesquelles ils interviennent.

Pour Mme TRELLU-KANE, il serait intéressant, dans l'analyse que fera l'Agence ou l'Etat des propositions de la Cour des Comptes, de demander aux structures qui auront le temps de le faire ou qui pourront le faire d'évaluer le coût que représente pour la structure un service civique de qualité accessible à des jeunes en difficulté. Unis-Cité, comme d'autres associations, l'a fait il y a deux ou trois ans. Ce coût est de 500 euros par mois pour sa structure. Une actualisation permettrait à l'Etat de prendre des décisions en connaissance de cause.

Par l'intermédiation, l'Agence délègue à un organisme la qualité du service qui sera réalisé par un ou plusieurs jeunes dans d'autres structures comme les établissements publics ou les collectivités territoriales. Cela permet d'augmenter la qualité de l'expérience et d'éviter les risques de dérive dans les structures finales qui, dans les collectivités, sont plus élevés que dans le milieu associatif où il y a une expérience de mobilisation de volontaires et de bénévoles. La culture de l'engagement citoyen existe dans les associations, ce qui n'est pas toujours le cas dans des collectivités ou des établissements publics. Recourir à une structure intermédiaire qui a le soin de cet accompagnement et de l'exigence que cela nécessite est important. Il faut ensuite contrôler cet intermédiaire afin de s'assurer qu'il ne fasse pas n'importe quoi. A ce titre, les 100 euros sont très inférieurs au coût que cela représente pour les structures selon le degré d'intervention.

Enfin, il faut travailler les leviers de la montée en puissance que la Cour met en exergue. Au-delà des réactions initiales de Mme TRELLU-KANE lors de son audition, cela demande d'analyser dans le détail les propositions qui sont faites notamment sur le profil des jeunes. Tout le monde connaît la position d'Unis-Cité sur les objectifs en termes de diversité. L'association les assume. A défaut de fixer soi-même les objectifs, il conviendrait de réfléchir à la façon de les atteindre.

#### *ATD Quart Monde*

M. VOISIN souligne la justesse de l'analyse de la Cour. Il a retrouvé de nombreux points sur lesquels le mouvement ATD Quart Monde s'est engagé autour du service civique. Il y a encore des progrès à faire dans ce domaine. Pour ATD Quart Monde, « *ce dispositif sera utile à la société si, effectivement, il est accessible à tous et qu'il permet aux jeunes les plus en difficulté de découvrir qu'ils ont une place dans le monde. Il permettra aussi au monde de découvrir la place et le bénéfice que lui apportent ces jeunes* ». L'enjeu est de permettre à ces jeunes d'accéder au dispositif et de poursuivre leur engagement jusqu'au bout.

A ce sujet, le rapport souligne à juste titre que la réduction de la durée à 6 mois est contraire à ce que doit être le service civique. Projet au service de la collectivité, cette étape permet à chacun de vivre dans une mixité sociale. C'est l'essentiel de ce que tous cherchent à faire. M. VOISIN ajoute que si, pour un jeune en difficulté, la durée de 6 mois ne signifie rien, pour un jeune qui est plus à l'aise dans les études, 6 mois n'est pas un service civique mais un stage humanitaire et ne nécessite pas, dans ce contexte, un financement de l'Etat. En revanche, un vrai service civique doit être financé par l'Etat dans sa totalité et dans sa durée. L'action pour la

collectivité en groupe est aussi utile pour le jeune très pauvre qui se sentira utile que pour celui qui donnera pleinement sa place à l'autre jeune (vivre ensemble).

Sur le temps partiel, M. VOISIN rappelle que cette notion n'existe pas dans le service civique. C'est une étape de vie pour laquelle a été fixé un minimum de 24 heures, preuve d'un véritable engagement. Cela permet à certains jeunes de travailler à côté. Pour d'autres, cela n'est pas le cas. Pour les jeunes en grande difficulté, ces 24 heures leur permettent, entre autres, de se ressourcer. L'objectif du service civique n'est pas d'être à temps partiel même si certains peuvent le faire et en ont besoin.

Le président ajoute que dans tous ses déplacements, les jeunes en service civique soulèvent également la question du temps partiel et d'une indemnisation proportionnée au temps réservé à l'engagement de service civique. Il leur semble normal de recevoir une indemnisation plus importante si un jeune passe plus de temps en service civique.

#### *Ligue de l'enseignement*

Mme DAYAN réagit à la remarque qui vient d'être soulevée sur la différence entre les publics. Le service civique est un dispositif de droit commun. Même si chacun a des efforts à faire envers des publics plus éloignés en situation de précarité, il convient de faire attention à ne pas les opposer dans la manière dont ils mènent leur service civique.

Sur la question de l'intermédiation et notamment lorsqu'il s'agit de collectivités territoriales qui passent par des structures qui détiennent un agrément, comme cela est le cas de la Ligue de l'enseignement et sans doute celui d'autres grands réseaux, le rapport souligne que les 100 euros relatifs au tutorat versés à la structure qui détient l'agrément représente un coût supplémentaire pour l'Etat puisque ce montant n'est pas versé lorsqu'une collectivité a un agrément en propre. Mme DAYAN précise que ces 100 euros sont utilisés par la structure qui détient l'agrément pour ce tutorat et cite l'exemple de la Ligue. Lorsqu'un jeune en service civique est intéressé par une mission dans une collectivité territoriale, la Ligue de l'enseignement assure entièrement l'accompagnement du jeune et notamment son accompagnement au projet d'avenir, l'efficacité de sa formation civique et citoyenne, même si cela n'est pas un bon exemple puisque son financement est différent, et le suivi effectif de sa mission. Ces 100 euros sont utilisés.

#### *Association de la fondation de la vie étudiante pour la ville (AFEV)*

En ce qui concerne les leviers de la montée en charge, Mme RENAUDIN partage les deux contraintes énoncées par la Cour relatives à la qualité et à l'aspect budgétaire.

Sur la question de l'intérêt de réfléchir à de nouveaux secteurs peu impliqués aujourd'hui dans le service civique, cette piste doit être creusée. Cela fait partie des débats que le comité a entamés, y compris ce matin avant l'arrivée des rapporteurs. Il ne faut pas non plus sous-estimer le potentiel de développement dans les secteurs déjà impliqués comme l'éducation, secteur que Mme RENAUDIN connaît bien. La dernière enquête Pisa a montré une fois de plus que la France reste un pays très inégalitaire en la matière. La question éducative devrait être l'un des champs à développer dans le service civique. Il conviendrait de ne pas l'oublier.

Enfin, la question du coût de l'encadrement et de la suppression de l'aide de 100 euros que la Cour recommande et dont les associations discutent énormément après avoir pris connaissance de ce rapport. Il est à noter que le coût de l'encadrement pour une association est très supérieur à 100 euros. Cela a dû apparaître lors des rencontres avec les acteurs impliqués. Pour faire une comparaison avec le précédent dispositif de volontariat, qui s'appelait le service civil volontaire, la participation de l'Etat au titre des associations a diminué. Il y a déjà eu un vrai effort des associations de reporter les coûts à d'autres acteurs. Si, demain, les 100 euros au titre du tutorat ne sont plus versés aux associations, les associations iront voir d'autres financeurs publics. On déshabille Pierre pour habiller Paul. Cette piste, qui ne peut être qu'à court terme, risque de placer les associations dans une situation très difficile et n'apporte

sur le fond aucune solution quant au niveau de participation des politiques publiques pour soutenir le service civique.

#### *Les Enfants du Canal*

M. LOUIS adhère à ce qui vient d'être dit sur l'accompagnement. En revanche, l'analyse de la Cour de réduire l'indemnité des jeunes à temps partiel ne part pas du jeune mais d'une institution, le service civique. Elle ne part pas de l'impact et de l'intérêt pour le jeune. Toutes les structures savent qu'il est impossible de tenir ce discours. D'autant plus si on se place dans les recommandations de la Cour sur la mixité, le programme « politique de la ville » et autres.

Chacun est là pour permettre à des jeunes de partir sur des missions d'intérêt général et, pour certains, de se réinsérer dans la société. Si on crée une discrimination entre les jeunes qui auront des moyens et ceux qui sont dans les quartiers difficiles, qui sont sans moyens, qui sont dans des familles délaissées, comment la Cour maintiendra-t-elle cette appréciation d'une jeunesse à deux vitesses, c'est-à-dire celle qui pourra entrer dans le service civique et celle que l'on mettra systématiquement de côté ? Faire ne serait-ce que 24 heures par semaine à des jeunes qui viennent de quartiers difficiles est déjà un grand pas. M. LOUIS invite la Cour, dans ses préconisations, à se rapprocher du terrain, à avoir une vraie connaissance des publics, des jeunes, et à regarder l'impact que le service civique peut avoir. Même en termes d'accompagnement, les 100 euros ne sont pas versés à fonds perdus. Accompagner un jeune coûte aux structures.

#### *Comité de coordination pour le service civil et les volontariats*

En préambule, M. SAPIN indique qu'il fait partie des quelques personnes autour de la table qui, depuis plus de vingt ans, suivent les évolutions du volontariat. Leur lecture permet des comparaisons très fortes à différentes étapes institutionnelles. A ce titre, M. SAPIN trouve très intéressante la confrontation de points de vue entre la démarche de la Cour et les réalités associatives car, la plupart du temps, les associations sont dans des économies de bouts de ficelle. Elles bricolent avec ce qu'elles ont, ce qu'elles peuvent, ce qu'elles apportent. Cette auberge espagnole a conduit certaines associations à adhérer au mouvement de l'économie sociale et solidaire. M. SAPIN a, par ailleurs été frappé de constater le manque de théoriciens sur le type d'économie que les associations représentent, réalité sans laquelle la société s'effondrerait.

Le service civique et sa dynamique de développement représentent une opportunité extraordinaire. Tout le monde est autour de la table, y compris la Cour des Comptes. Avoir cet échange est formidable car, à travers le service civique, chacun se situe vraiment au croisement entre « l'économie réelle » et les questions humaines.

Par ailleurs, le rapport se réfère à plusieurs reprises à la valeur ajoutée liée à la participation des volontaires dans les structures. Il serait très intéressant de définir ensemble cette valeur ajoutée car son estimation est complexe. Les associations sont en train d'y travailler au sein de la plateforme. Tous les acteurs ont cela à cœur. Cela motive leur engagement individuel à travers leurs structures. En effet, certains d'entre eux pourraient gagner beaucoup mieux leur vie dans l'économie contemporaine. Cela fait également partie de leur participation au service civique. Approfondir cette notion serait donc d'un intérêt certain. D'autant qu'elle est assez mal définie.

En outre, la Cour a parmi ses conseillers référendaires un honorable représentant, Patrick VIVERET, qui a rédigé le rapport *Reconsidérer la richesse*, sur lequel les associations se sont souvent appuyés pour réfléchir à leurs propres réalités économiques au sens large. Cela serait également un élément sur lequel le comité pourrait s'appuyer pour poursuivre la réflexion avec la Cour des Comptes.

M. SAPIN rappelle que le dispositif qu'a rappelé Mme RENAUDIN prévoyait 75 euros par mois pour la formation citoyenne. Autrement dit, sur un an, 900 euros ont été supprimés. La raison



en est que l'évaluation de cette formation était insatisfaisante : seule la moitié des organismes la délivrait. Au lieu de regarder le verre à moitié plein, on a regardé le verre à moitié vide, « décapitant » une expérience. Les associations en sont sorties fragilisées. Il faut y faire attention. Un travail très important a été réalisé sur la conception de la formation civique et citoyenne. Cela est à mettre au crédit de l'Agence du service civique et de toute son équipe. En même temps, les associations ressentent une certaine frustration, comme la Cour le souligne, tant sur la mise en œuvre de cette formation que sur le partage d'une définition commune.

Le rapport souligne également que la formation de prévention et secours civiques (PSC1) est effectivement très normée - cela se comprend puisque les gestes de premiers secours sont très précis. Il est évident qu'il est plus difficile de normer une formation sur la citoyenneté et le civisme. C'est un défi que le service civique relève. Il serait également très intéressant d'arriver à mettre en place un module de formation « carrefour » permettant d'approfondir les thématiques par ricochet. Cela rejoindrait ce que le député, Bernard LESTERLIN, absent aujourd'hui, rappelle toujours : le temps du service civique est volontairement très souple afin de permettre aux volontaires de s'engager et de participer à des échanges, instaurant une formation civique et citoyenne presque constante. Ce module de formation, basique, permettrait à tout le monde d'y accéder.

Sur le tutorat, M. SAPIN insiste. Cela demande beaucoup de temps d'accompagner les volontaires en service civique (accompagnement des personnes les plus en difficulté, formation à la gestion de son budget, efficience, etc.). La Cour des Comptes peut-elle accueillir des volontaires ? Martin HIRSCH vient de publier un livre, il y a quelques mois, intitulé « *Cela devient cher d'être pauvre* ». Il pourrait être intéressant pour la Cour d'avoir ce moment de partage avec ces publics qui sont très loin de l'extraordinaire compétence des rapporteurs qui leur a permis en très peu de temps de plonger dans les thématiques du service civique. Mme MARQUANT et M. BENAABOU ont été très pertinents dans leurs exposés. M. SAPIN salue la rapidité avec laquelle ils se sont saisis des questions qui préoccupent les associations au quotidien depuis des années.

Cela serait également l'occasion pour les rapporteurs de se poser la question du temps qu'ils passeront à expliquer à des jeunes en difficulté comment on gère son budget, par exemple, et de prendre conscience à quel point il faut du temps pour être un tant soit peu efficace. Les 100 euros par mois et par volontaire seront vraiment insuffisants par rapport au temps qu'ils y passeront, M. SAPIN en est convaincu.

#### *Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)*

Mme ANGRAND considère que, pour une fois, le modèle français est un peu plus en avance que le modèle allemand. En effet, le service civique est plus mixte en France qu'en Allemagne. Néanmoins, Mme ANGRAND souligne l'intérêt de l'approche que la Cour a eue en comparant le dispositif français avec les dispositifs italien et allemand. A ce titre, Mme ANGRAND trouverait intéressant que les rapporteurs citent un ou deux points qui pourraient être importés et viendraient enrichir le service civique.

#### *Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)*

M. CLIVIO observe sur les objectifs affichés au plus haut niveau de l'Etat que l'on continue à présenter et à définir le service civique comme un véritable sujet de société. Cet objectif de 100 000 volontaires est ambitieux. Aujourd'hui, tous, rapporteurs et acteurs, se trouvent confrontés à une réalité légèrement contrainte et pénurique qui conduit à devoir vivre ou subir des situations de blocage et de restriction et d'envisager l'avenir avec une forme de sérénité que chacun essaie de garder.

Il n'aura échappé à personne dans le rapport que le coût du dispositif a baissé de 20 % entre 2013 et 2014 et qu'aujourd'hui, les rapporteurs sont conduits, sur l'efficience, à faire des propositions supplémentaires de baisse des coûts. Cette nouvelle diminution s'élèverait à 12,5 % puisque, maintenant, cela coûte 800 euros. Si on enlève 100 euros par mois aux

associations, cela représentera une économie de 12,5 % supplémentaire. Quelle politique publique affichée comme une priorité voit ses coûts abaisser de 30 à 40% en quelques mois ? Dans ce cas, on doit être capable de gérer la schizophrénie. En effet, on continue de mettre en avant l'objectif de 100 000 jeunes, dont tout le monde sait aujourd'hui qu'il ne sera pas atteint en 2017, et de faire comme si tout était normal et que l'on y parviendra. Effectivement, les propositions de la Cour permettraient de remplir facilement l'objectif de 100 000 volontaires. Cependant, il serait plus judicieux de revoir cet objectif de façon cohérente plutôt que de toujours faire croire qu'il sera atteint en 2017.

Enfin, M. CLIVIO se livre à un rapide calcul sur les 100 euros par mois et par association. Une association qui accueille 100 jeunes par mois en service civique recevra 10 000 euros par mois, soit 120 000 euros par an. 120 000 euros par an représente 3,5 postes de coordination et d'accompagnement. Il est vrai que le modèle du service civique se fonde sur une dotation de 100 euros par mois depuis sa mise en œuvre. Si l'alternative, aujourd'hui, est d'en faire l'économie, certaines associations reverront leurs capacités d'accueil. Cela a déjà été évoqué au sein de la plateforme : si cet accompagnement financier est supprimé, elles arrêteront d'accueillir des jeunes.

Tout d'abord, Mme MARQUANT remercie les membres du comité de leurs réactions, positives ou critiques, sur les recommandations de la Cour. Objet du débat, cela est tout à fait utile pour les rapporteurs d'avoir un retour sur les propositions de la Cour et des éléments de réaction. A ce titre, Mme MARQUANT propose de répondre en fonction des thématiques qui ont été abordées dans les interventions.

### **Entre qualité et quantité**

La Cour n'a pas ressenti l'opposition entre la qualité et la quantité dans la manière dont le rapport est présenté. Il existe déjà des risques en termes de qualité des missions. Les rapporteurs ont pu le mesurer lors du contrôle. On peut, en effet, s'interroger sur certaines missions qui pourraient être remplies par un salarié ou un stagiaire. En revanche, le développement du service civique conduira mécaniquement à augmenter le nombre de risques et les enjeux du contrôle, comme le rapport le souligne. Les rapporteurs ont mis l'accent sur les nouveaux gisements comme la santé et le sport, tout en notant qu'il existe encore des gisements dans les secteurs déjà impliqués. Ces risques peuvent sans doute être maîtrisés de manière raisonnable par l'Agence et les services déconcentrés. Cependant, ils seront plus difficiles à maîtriser dans le cadre d'une montée en charge. C'est la raison pour laquelle le rapport insiste sur ce point. En aucun cas, il ne s'agit de dire que la montée en charge est impossible uniquement pour des raisons de qualité. Elle peut se produire mais il faut adapter les moyens de suivi et de contrôle.

### **La formation civique et citoyenne**

Plusieurs membres du comité ont souligné qu'il existe un référentiel organisé autour de trois thèmes. La Cour l'avait bien noté. Le reproche d'absence de normalisation ne concerne pas la définition même de la formation, mais son format. Les rapporteurs se sont aperçus qu'en Allemagne ou en Italie, les formats sont plus imposés, plus contraignants, plus substantiels. En Allemagne, il est prévu 25 jours de formation. En Italie, il y a 50 heures de formation générale et 30 heures de formation complémentaire. Certes, l'Agence a défini des orientations pour cette formation mais elle n'a pas fixé de durée précise.

Par ailleurs, la formation n'est pas suffisamment encadrée. Jusqu'à récemment, le contrôle de l'effectivité n'était pas réel. Cela s'est traduit lors des entretiens que les rapporteurs ont eus avec des jeunes. Certains ont indiqué ne pas avoir suivi de formation, ce qui a alerté la Cour sur ce point. Il ne s'agit pas de dire que les thèmes de formation sont mal choisis, mais qu'il faudrait réfléchir à imposer un cadre temporel voire à s'inspirer des exemples étrangers en la matière où la formation semble plus développée.

Les modèles allemand et italien sont assez différents. En Allemagne, le Service volontaire fédéral accueille un nombre plus important de volontaires (85 000) qui se répartit en deux types de service civique dont l'un s'adresse à des personnes plus âgées. Le coût pour l'Etat allemand est sensiblement moindre que pour l'Etat français : l'Allemagne consacre 350 M€ pour 85 000 volontaires alors que la France en est à 167 M€ pour 20 000 volontaires. En fait, l'indemnité est plus réduite. En revanche, les objectifs en termes de formation sont plus élevés et le public plus jeune qu'en France.

En Italie, le modèle est plus proche du système français en termes d'indemnités. Il prévoit un doublement de l'indemnité pour les volontaires en service civique à l'étranger qui, de l'aveu même des volontaires italiens, n'est pas justifié. En revanche, le système est beaucoup plus rigide en Italie. Le rapport ne préconise donc pas d'adapter le dispositif français au système italien où les services civiques sont d'une durée fixe de 12 mois. La procédure de sélection est plus complexe. Les marges de manœuvre qui existent en France, en termes de durée du service et de durée hebdomadaire, ne sont pas les mêmes en Italie. Par ailleurs, l'Italie a connu des problèmes budgétaires qui l'ont conduite à arrêter, au moins pour une année, les engagements de service civique. Cependant, ces exemples permettent de mesurer les expériences étrangères.

### **Le coût a été réduit de 30 % cette année, faut-il faire plus d'efforts ?**

Le coût n'a pas été réduit de 30 %. La compensation n'est plus versée à l'ACOSS. En conséquence, la charge qui pesait sur le programme Jeunesse et Vie associative pèse désormais sur la sécurité sociale, ce sont donc également les finances publiques qui la prennent en charge. Evidemment, les droits sociaux des jeunes sont toujours maintenus. Il ne faut donc pas se méprendre sur les économies qui auraient pu être réalisées sur le service civique. Il s'agit surtout de permettre, dans ce cadre, au programme Jeunesse et Vie associative d'alléger sa charge et de pouvoir continuer à financer le service civique alors que l'enveloppe budgétaire est contrainte. Il ne s'agit pas d'une économie qui aurait été faite sur les volontaires, au contraire.

### **L'objectif de 100 000 jeunes**

Il n'appartient pas à la Cour de se prononcer sur cet objectif. Les rapporteurs se sont pleinement inscrits dans cet objectif et ont cherché à identifier les possibilités permettant d'y répondre, les enjeux et les paramètres sur lesquels il était possible de jouer. Ils ont noté les difficultés auxquelles se heurte la montée en charge prévisionnelle. Il appartient ensuite aux décideurs politiques, s'ils le souhaitent, de réaffirmer ou de revoir cet objectif.

### **La valeur ajoutée du service civique par rapport à la société**

La Cour a relevé l'importance de l'engagement des jeunes. Les rapporteurs ont pu constater sur le terrain, par exemple à Lille, tout ce qu'il pouvait apporter dans le cadre d'un accueil de jour pour des publics en difficulté. Evidemment, la mesure de cet apport à la société est très difficile à faire. La Cour n'a pas les éléments qui permettraient de le chiffrer. Néanmoins, comme l'insertion le souligne, la valeur ajoutée du service civique est un point essentiel sur lequel le rapport insiste d'autant plus que cela constitue la spécificité du dispositif par rapport à un simple stage ou à d'autres formes d'activité.

### **L'indemnité de 100 euros, maintien ou suppression ?**

M. BENAABOU rappelle que les rapporteurs se sont placés dans la perspective des 100 000 jeunes en 2017 comme l'indiquait Mme MARQUANT. La question est donc de savoir comment les financer et faire fonctionner le dispositif. Deux positions sont possibles. Soit ne rien changer et demander à l'Etat de multiplier par 5 les crédits qu'il a mis dans le dispositif. Soit regarder la courbe et se dire que, manifestement, cela n'en prend pas le chemin puis imaginer un nouvel équilibre de la participation de l'Etat et des structures d'accueil.

La Cour ne soutient pas que l'encadrement des jeunes coûte moins que 100 euros et que les associations bénéficient indument de l'argent public. Elle sait que cela coûte davantage et que les 100 euros ne couvrent qu'une partie des frais engendrés par l'encadrement des jeunes. Cependant, il pourrait être judicieux que les associations fassent un effort supplémentaire. Si l'Etat fait un effort supplémentaire pour passer de 20 000 à 100 000, il peut être intéressant que les associations fassent également un effort supplémentaire comme cela peut se voir ailleurs. En aucun cas, il n'y a un soupçon d'un enrichissement indu de la part des associations grâce à cette indemnité mensuelle de 100 euros. En fait, il s'agit d'étendre aux associations le raisonnement suivi pour les collectivités territoriales qui ne bénéficient pas de l'indemnité. Aux différents acteurs ensuite de voir dans quelle mesure. La Cour pense que l'équilibre entre la participation des associations et celle de l'Etat peut être modifié. Jouer sur ces 100 euros serait une façon simple de le faire car cela évite des mécanismes qui seraient très compliqués et dans lesquels le jeune serait indemnisé partiellement par les associations, partiellement par l'Etat (problèmes de calcul de charges, etc.). Une approche plus constructive avec l'Etat peut sans doute aider l'Agence à obtenir des garanties sur la montée en charge du dispositif, ce qu'elle n'a probablement pas pour l'instant.

### **La modulation de l'indemnisation des volontaires en fonction du temps consacré au service civique**

M. BENAABOU ne voit pas en quoi moduler l'indemnisation serait discriminatoire envers certains publics. Il s'agit de traiter différemment des personnes placées dans des situations différentes. Certaines personnes s'engagent 24 heures par semaine, d'autres à 30 % de plus. Les rapporteurs ont reçu les mêmes témoignages que ceux dont rendait compte le président : les volontaires sont parfois surpris de voir que pour un engagement qui n'est pas de la même durée, ils soient indemnisés de la même manière. L'argument selon lequel le service civique deviendrait un emploi dès lors que l'on modulerait de quelque façon l'indemnité n'est pas recevable. Ce risque juridique est écarté s'il est proposé une indemnité forfaitaire pour ceux qui font un temps partiel et une indemnité pour ceux qui font du temps plein. Il appartient ensuite aux membres du comité de déterminer, dans leurs discussions, les niveaux d'indemnisation à appliquer, en tenant compte du fait que quand un jeune effectue une mission à temps partiel, il peut être amené à exercer un emploi à côté. Cette question doit être mise sur la table.

Mme MARQUANT a présenté tout à l'heure les trois paramètres. La Cour a écarté la durée des missions en indiquant que 6 mois pour tous les volontaires n'était pas une façon de procéder appropriée. En revanche, il est possible de jouer sur le coût unitaire à travers le montant de l'indemnité et la participation des associations.

Le président conclut le débat. Un élément lui semble important, l'impact sociétal du service civique. La difficulté est de le mesurer. Le président, qui travaille par ailleurs sur l'évaluation du plan pauvreté, a pu le constater. Nonobstant, cet élément fait partie des arguments sur lequel l'Agence s'appuie pour défendre le service civique. Cet impact très large sera un des aspects du débat que le comité aura sur la montée en charge.

S'agissant des autres thèmes, ils seront sur la table. Comme M. BENAABOU l'a souligné, d'aucun ne peut évincer ces sujets même s'ils ne plaisent pas. Par ailleurs, l'argument que M. BENAABOU a avancé sur les 100 euros aux fins d'un accompagnement de qualité pour des jeunes en situation sociale très difficile plaide en faveur de la modulation. Y aller « la fleur au fusil » revient inévitablement à jouer sur la modulation car certains jeunes nécessitent moins d'accompagnement. Le président le constate sur le niveau des missions proposées quand il signe les agréments. Si les associations trouvent des jeunes qui correspondent aux missions, l'accompagnement n'est plus vraiment nécessaire. En revanche, ce n'est pas le cas pour certains volontaires. Il convient donc de manier avec précaution cet élément, utile au débat, y compris sur le temps partiel.

Le président est également sensible aux propos de M. SAPIN sur l'économie sociale et solidaire dont le raisonnement est juste. Plusieurs personnes réfléchissent dans le champ de l'économie sociale et solidaire, M. SAPIN a fait allusion à un rapport à ce sujet. Le Laboratoire d'économie sociale et solidaire travaille sur ces éléments. Cependant, le président y voit une limite : le service civique ne se réduit pas à ce seul domaine. Les services publics, comme les pompiers, sont également des éléments de développement.

S'agissant de l'intermédiation et de son argumentation, les intervenants ont raison : les 100 euros visent également l'accompagnement dans le cadre de l'intermédiation sur le tutorat. Pourtant, l'accompagnement est lourd. Nonobstant, les collectivités territoriales, qui n'ont pas les 100 euros, décident de financer l'accompagnement car le tutorat représente une partie du temps de travail des personnes qui s'engagent avec les jeunes. Cela pose la question du financement du monde associatif. La réflexion du comité devra également intégrer le fait que l'accompagnement d'un grand nombre de jeunes n'est pas le même que l'accueil d'un ou deux volontaires.

Par ailleurs, ce qui a été gagné sur le financement de la protection sociale n'est pas comparable à une économie de fonctionnement qu'une autre structure aurait réalisée. Globalement, le service civique versait trop. L'intérêt pour l'Agence est de récupérer cet argent pour développer les missions de service civique, ce qui n'est pas simple. L'argument selon lequel l'économie de gestion réalisée sur le dispositif est exemplaire n'est pas recevable. D'autant que la loi sur les retraites l'autorise.

Le président remercie la Cour des Comptes de ne pas avoir plaidé pour une durée de 6 mois. Mais il ne s'agit que de la Cour des Comptes, avec tout le respect que le président a pour cette institution. L'Agence sera peut-être confrontée à des personnes qui plaideront pour une mission de 6 mois. L'Agence s'appuiera sur les arguments de la Cour pour défendre le service civique.

Sur l'objectif de 100 000 jeunes qui pourrait être un handicap aujourd'hui pour l'Agence, le président préfère qu'il soit maintenu au lieu d'être abaissé à 60 000. Cela permet de conserver l'espoir de l'atteindre. De toute façon, que l'objectif soit de 100 000 ou de 60 000, l'écart sera le même. Tout est ensuite question de présentation politique comme la Cour l'a relevé.

Il est également à noter que le 8 mars, à l'occasion de la Journée de la femme, Mme PAOLETTI et 3 jeunes femmes en service civique, qui travaillent sur l'effort de mémoire sur la Première Guerre mondiale, ont été invitées à une réception à l'Élysée par le président de la République qui a émis des signes positifs envers le service civique. Cela est important pour la montée en charge.

Enfin, cette après-midi, une réunion aura lieu avec le cabinet afin de lancer la réflexion sur la montée en charge du service civique et le passage à 100 000 volontaires. Malgré toutes les réserves que le président a formulées, cette réflexion n'est pas abandonnée. Le président de la République et la ministre l'ont, par ailleurs, confirmé. Cet élément est un signe encourageant pour une politique publique, en particulier dans le contexte actuel. Les membres du comité seront tenus informés des conclusions de cette réunion dont dépendent le passage à 100 000 jeunes, le rapprochement ou pas avec l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport (anciennement, l'AFPEJA) et la participation du comité à cette réflexion (mission d'évaluation et d'appui externe).

**Quels événements pour le service civique en 2014, rassemblement national et/ou rassemblements régionaux ? Comment les inscrire dans la grande cause nationale 2014, l'engagement associatif ?**

### **Présentation du film du 14 juillet 2013**

Avant de faire le point sur 2014, Mme PAOLETTI propose que soit projeté un film souvenir de trois minutes sur le défilé du 14 juillet 2013. Ce film sera diffusé aux membres du comité qui

pourront l'utiliser. Quelques DVD seront gravés. L'Agence étudiera la meilleure façon de le diffuser auprès de tous les partenaires.

Mme ARMANET précise que certaines images viennent de France Télévisions et d'autres d'associations comme l'Union nationale des missions locales.

*(Projection de la vidéo.)*

### **Quels événements nationaux pour 2014 ?**

#### *Le défilé du 14 juillet 2014*

Mme PAOLETTI rappelle qu'à l'occasion du 14 juillet 2014 sera commémoré le centenaire de la Première Guerre mondiale et qu'il n'y aura pas de participation des jeunes en service civique sous la même forme que l'année dernière. Il appartient donc au comité d'inventer de nouvelles manières de donner de la visibilité au service civique à travers des événements nationaux ou de démultiplier les rassemblements régionaux.

Il est prévu la participation de volontaires des 75 pays belligérants. Ces jeunes du monde entier présenteront un tableau. A ce titre, l'expertise de l'Agence a été demandée pour la préparation du défilé. L'Agence participe donc aux travaux avec le ministère des Anciens combattants qu'elle rencontrera jeudi.

Le service civique peut être associé à cet événement de deux façons. D'une part, l'Agence a indiqué qu'elle était tout à fait prête à proposer des volontaires pour les jeunes qui représenteraient la France. D'autre part, la semaine précédant le 14 juillet, comme l'année dernière, sera réservée aux répétitions. A ce titre, il pourrait être intéressant que les volontaires en service civique rencontrent ces jeunes voire participent à la construction du programme culturel et d'animation qui s'adressera à ces jeunes. Les organismes d'accueil pourraient également les rencontrer. Le service civique doit s'intégrer dans ce programme des jeunes afin de favoriser la rencontre. Pour l'instant, cet événement en est à l'état de projet.

Mme DUDEMAINE souligne que pour les volontaires, il est important qu'un événement national présente le service civique. Le 14 juillet a été très important pour eux. Mme DUDEMAINE a eu l'occasion d'en discuter avec des volontaires qui ont participé au défilé l'année dernière. Ils lui ont tous fait part de cette chance et de cette expérience unique, de la fierté qu'ils en ont retirée et du fait que c'était pour eux une façon de valoriser leur engagement, de montrer qu'ils sont au service de la société. Ce moment a été très fort. Les volontaires ont bien compris qu'ils n'auraient pas la même place au défilé du 14 juillet cette année mais sont convaincus qu'il est très important qu'ils soient encore présents mais d'une autre manière. De nombreux volontaires travaillent en ce moment sur l'anniversaire de la Première Guerre mondiale et l'effort de mémoire. C'est une occasion en or.

Suite à la demande de Mme TRELLU-KANE, le président répond que l'expérience du défilé n'est pas renouvelée pour plusieurs raisons. Entre autres, les cérémonies de commémoration de la Première Guerre mondiale prévoient deux défilés, celui de jeunes des différentes nations impliquées et celui de la Croix-Rouge. L'ajout d'un défilé de volontaires français en service civique pourrait donner l'impression que le service civique tire la couverture à lui.

Quant à anticiper l'avenir, le président tient à rassurer Mme TRELLU-KANE : il a déjà commencé à le faire. Le service civique sera défendu.

Enfin, le président précise que la question de la coordination que soulève M. SAPIN n'a pas encore été abordée. Pour M. SAPIN, si les jeunes qui viennent des différents pays sont plus ou moins engagés dans le volontariat ou le bénévolat, l'Agence et les associations pourraient alors être parties prenantes de l'organisation du défilé dans sa dimension internationale.

Mme PAOLETTI explique que le projet est confié à la Mission du Centenaire. Ce GIP entre dans la sphère des Affaires étrangères et de la Culture. Il a en charge la labellisation des projets du Centenaire et l'organisation du 14 juillet. Ce GIP court jusqu'en 2018.

A cet égard, l'Agence a veillé à ce que sa participation se limite à ce qu'elle sait faire. D'autant que les orientations que prend le GIP ne sont pas celles que l'Agence aurait prises puisqu'elle bénéficie d'un collectif lui permettant d'agir différemment. La sélection des jeunes en est un exemple. 350 jeunes de 75 pays participeront aux cérémonies. Il a été décidé d'accueillir des jeunes, majeurs, francophones ou anglophones. S'ajoute à cela la problématique de la langue. Mme PAOLETTI préfère donc attendre que le projet soit plus avancé avant de regarder comment en faire bénéficier les volontaires car cela peut être une très bonne expérience pour eux.

Pragmatique, le président, observe qu'une fois le soutien de l'Elysée obtenu, la promotion d'un défilé pour des jeunes en service civique dans un cadre franco-français ne pose aucun problème. Cette année, le défilé accueillera 75 nations, cela est donc plus compliqué. L'Agence n'a pas les moyens d'influer sur les décisions qui seront prises à un autre niveau et dont le caractère international est fortement marqué. Le président rappelle que le 6 juin, 60<sup>e</sup> anniversaire du débarquement, affiche également une dimension internationale.

M. TOCHE signale que l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport a été interrogée en tant qu'établissement en charge du SVE, il y a six mois environ. La DJEPVA a dû faire remonter à la Mission du Centenaire le fait que l'agence accueille des jeunes au titre du SVE provenant de la plupart des pays. Pour l'instant, M. TOCHE n'en a eu aucun écho, préférant se faire discret car, comme l'Agence du service civique, l'ancienne AFPEJA n'est pas en capacité d'accueillir tous ces jeunes même si elle sait pertinemment dans quelles associations se trouvent les jeunes de différentes nationalités accueillis au titre du SVE. A ce titre, M. TOCHE rappelle qu'en ce moment, l'agence gère la crise avec l'Ukraine et suit quotidiennement les personnes et les jeunes Français qui ont été envoyés dans ce pays.

S'agissant du devoir de mémoire, le président propose un recensement des événements et actions qui seront organisés. L'Elysée prévoit trois chantiers dont un film qui sera présenté sur ce sujet et auquel les jeunes ont participé. Plusieurs manifestations sont prévues en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Plusieurs jeunes se sont engagés dans cette démarche. Cela pourrait être autant d'occasions de valoriser le service civique le jour du 14 juillet en dehors de Paris car « Paris n'est pas la France ».

Dan ce cadre, la Mission du Centenaire pourrait être invitée à la prochaine séance du comité stratégique si des passerelles fortes se dégagent avec le service civique, annonce Mme PAOLETTI.

#### *Quels événements nationaux en 2014 ?*

Mme MORAUD indique que le groupe Communication avance à grands pas sur les événements 2014. Il se réunira le 19 mars. Le groupe sera en mesure de faire des propositions. Il est envisagé deux temps d'événements, un temps avant l'été et un temps après.

M. LOUIS explique que pour le moment, le groupe de travail réfléchit à l'organisation d'un événement très ponctuel sur l'engagement associatif, labellisé Grande cause nationale 2014, et sa déclinaison à l'échelle régionale. L'Agence ne participant pas au défilé cette année, le groupe a donc un peu de temps devant lui pour conduire ce chantier. Il s'agit de démontrer que les jeunes en service civique sont engagés. Le groupe souhaite mettre l'accent sur la participation à cette cause nationale. Un recensement des événements régionaux organisés par les associations ou les grands réseaux devrait être effectué par la plateforme. Cela permettra d'éviter tout télescopage.

Le président ajoute que le Premier ministre a confié au Mouvement associatif l'organisation de cette année. Le Mouvement associatif fera des propositions d'événements. Le service civique

pourrait y être inclus. Si l'Agence organise une action dans ce cadre, le président de la République ou le Premier ministre devrait se déplacer. D'où la nécessité de prendre du temps et de le faire après l'été, comme M. LOUIS l'a précisé.

Mme RIZET indique que le Mouvement associatif a commencé à travailler. L'idée est vraiment de permettre à chacun de s'approprier cette grande cause. Mme RIZET informera les membres du comité et l'Agence par le biais de la plateforme dès que les actions seront formalisées de manière claire. Dans un premier temps, un site internet et une labellisation des actions d'engagement seront mis en place.

Le président souligne qu'avec le label du Mouvement associatif, dans le cadre des événements qu'il organisera, l'Agence pourrait mettre en œuvre une action avec les associations sur le service civique. Cela serait une journée particulière.

*Quels événements régionaux pour 2014 ?*

Mme PAOLETTI a entendu qu'il était possible que la plateforme, comme l'année dernière, effectue un recensement des rassemblements prévus ou envisagés. Qu'en est-il ?

Mme DAYAN rappelle que l'année dernière, les associations avaient demandé à la réunion avec les référents régionaux à croiser les informations de manière efficace. Certes, les grands réseaux sont, en général, impliqués dans les rassemblements régionaux organisés sous l'impulsion de la direction régionale. Cependant, les structures plus petites, plus isolées, n'ont pas toujours connaissance de ces rassemblements. Les informations que recueillera la plateforme lors du recensement ne seront donc que parcellaires. Il conviendrait de définir une méthode de travail concertée permettant un recensement réel et complet des rassemblements régionaux.

Mme DUDEMAINE regrette de ne pas avoir pu participer à un rassemblement régional au cours de son service civique. Ces moments de partage et d'échange devraient être plus systématiques et étendus non seulement aux anciens volontaires mais également aux autres formes d'engagement.

Mme DAYAN souscrit tout à fait à la remarque de Mme DUDEMAINE. Il est important d'organiser des rassemblements dans toutes les régions. A ce titre, quelle pourrait être la participation financière de l'Agence et serait-il possible de la systématiser ?

Mme PAOLETTI explique que l'Agence a été confrontée à la même difficulté sur les rassemblements. En effet, de nombreux événements de moindre mesure mais intéressants au niveau départemental ou autre peuvent se perdre dans les réseaux associatifs. La situation est similaire au niveau national. L'Agence sait par exemple que le 15 avril 2014, un rassemblement sera organisé en Basse-Normandie car le président a été invité. La Lorraine voudrait absolument organiser un rassemblement cette année mais y parviendra-t-elle et à quelle date ? Il n'est pas évident d'obtenir un recensement fiable. Le groupe 1 pourrait inscrire cette question à son ordre du jour.

S'agissant du financement, comme les membres du comité le savent, l'enveloppe « Animation du réseau », en très légère augmentation par rapport à l'année dernière, couvre non seulement le financement de différentes actions (attestations, cartes, accompagnement des tuteurs) mais également celui du rassemblement national, s'il y en a un, et des rassemblements régionaux. L'année dernière, l'Agence a versé entre 3 000 et 4 000 euros par rassemblement régional suivant certains critères :

- être en cohérence avec les valeurs du service civique,
- réunir des volontaires de plusieurs organismes,
- associer les services de l'Etat dans l'organisation (DRJSCS),
- avoir un budget transparent et transmis à l'Agence avec une demande précise,



- faire figurer le logo de l'Agence sur les supports de communication,
- réunir autant que possible plusieurs organismes d'accueil au sein du COPIL quand il existe.

Mme PAOLETTI propose qu'ils soient diffusés par courriel et que les membres du comité fassent part de leurs commentaires. Ces critères seront intégrés à la seconde partie de la circulaire qui sera à rédiger. Si les critères sont réunis, la demande de financement est transmise par la DRJSCS à l'Agence. Le financement est alors engagé sur factures (repas des jeunes, moyens de transports, location de salle) et en fonction du nombre de volontaires.

Quant à l'interrogation de Mme DAYAN sur le financement des rassemblements départementaux en partenariat unique avec la direction départementale de la cohésion sociale, Mme PAOLETTI indique que la même procédure s'applique. La seule demande de l'Agence est de passer par le référent service civique plutôt que par les associations. Cela permet de consolider l'ensemble des éléments.

M. HELAL cite, entre autres, les rassemblements interdépartementaux organisés l'année dernière en Pays de la Loire et en Aquitaine. Assimilés à des rassemblements régionaux, ils ont été financés par l'Agence.

Le président ajoute que le mieux est d'avoir un accord avec la direction régionale.

\*\*\*